



U
R
L
O

du président de la CNDP du 17 mars 2025

dp
DÉBAT
PUBLIC

PROJET DE NOUVEAUX
RÉACTEURS NUCLÉAIRES
À GRAVELINES

17.09.2024
17.01.2025



commission
nationale du
débat public





RÉUNIR LES CONDITIONS DU DÉBAT

Descriptif du projet

Le projet de construction de deux réacteurs nucléaires de type EPR2 à Gravelines s'inscrit dans le cadre du programme de six réacteurs EPR2 dont les deux premiers seraient situés à Penly en Normandie, et dont deux autres sont actuellement en débat public dans le Bugey pour un coût total estimé à plus de 50 milliards d'euros.

Les objectifs du projet seraient, selon ses responsables EDF et RTE, de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la France, de favoriser son indépendance énergétique et de maintenir une électricité stable et abordable.

Ce débat public a permis de questionner l'opportunité du projet à Gravelines, site qui a déjà six réacteurs nucléaires en exploitation, de nombreux projets de décarbonation et de nouvelles gigafactories de batteries dans la zone portuaire de Dunkerque à proximité.

L'organisation du débat

Dans son avis du [4 septembre 2024](#), la CNDP avait recommandé que des réponses précises et complètes soient apportées aux questions soulevées depuis le débat public sur le projet Penly en 2023, notamment sur :

- le cadre général proposé par le Gouvernement pour la politique énergétique à venir (révision des objectifs de la PPE d'avril 2020) ;
- l'économie générale, le financement du projet et ses perspectives de coût de production ;
- les éléments relatifs à la maîtrise des risques de dérives des coûts d'investissement et de fonctionnement, via les retours d'expérience des EPR actuels.

La CNDP avait également recommandé que les débats publics à venir sur l'opportunité des projets de nouveaux

réacteurs EPR2 à Gravelines et au Bugey, et la concertation relative à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) et à la stratégie nationale bas carbone (SNBC3) soient l'occasion de présenter ces réponses dès leur ouverture.

Certains points cités par la CNDP ont bien fait l'objet par les porteurs de projet de compléments d'informations et de présentations adaptées au contexte de Gravelines. Toutefois, les précisions attendues par le public sur les coûts, le mode de financement entre clients/usagers et contribuables, n'ont pas été présentées de manière plus détaillée que lors du débat public de Penly. Ces éléments sont pourtant déterminants pour éclairer le public sur l'opportunité d'un tel projet et du programme, c'est aussi vrai pour le troisième débat d'EPR2 en cours dans le Bugey.

La Programmation pluriannuelle de l'énergie PPE 2025-2035 et la Stratégie nationale bas-carbone SNBC 3 ont fait l'objet d'une concertation préalable garantie par Isabelle Barthe, Marc Di Felice et Dominique Pacory entre le 4 novembre 2024 et le 16 décembre 2024, durant le débat de Gravelines. Leur rapport a été rendu le 24 janvier 2025. Une nouvelle consultation du public sur cette même PPE a commencé le 7 mars jusqu'au 5 avril 2025.

En décembre, la CNDP a décidé l'organisation d'un débat public sur le prochain Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR) pour 2025, pour le compte de l'État.

La situation évolue donc concernant les informations et la participation des publics aux décisions des porteurs de projet et de l'État, mais elle ne répond pas encore à toutes les interrogations majeures du public.

La phase préparatoire

Près de 200 personnes ont été auditionnées dans un territoire dont la zone d'impact du projet et de débat public fait l'objet de nombreuses concertations préalables industrielles de la CNDP ces dernières années.

Cela a permis de définir sept grandes thématiques pour le débat (production d'électricité, emplois et formation, économie locale, coûts et délais, sûreté et sécurité, cadre de vie, environnement) avec des réunions publiques et des webinaires de préparation.

Afin d'être aussi compris des voisins belges, les principaux documents ont été traduits en néerlandais et une réunion s'est déroulée en Belgique. Ils ont aussi été traduits en anglais.

Bilan de l'organisation du débat

Grâce à la diversification des supports d'information et leur diffusion sur le territoire régional, les différents publics ont eu connaissance des modalités du débat.

La jeunesse a été particulièrement impliquée et a notamment participé à la production d'un documentaire.

De même, des publics éloignés ont été atteints et ont pu exprimer leurs opinions, y compris des détenus.

Les réunions publiques et certains webinaires de préparation ont permis une expression large des publics et de leurs questionnements. La participation a été importante mais les échanges ont été moins tendus que lors du débat de Penly.

C'était toutefois le deuxième débat sur une paire d'EPR2, dans la suite de celui du programme nucléaire et de Penly. Il s'est déroulé sur un territoire très industriel déjà équipé de six réacteurs nucléaires et de nombreuses implantations industrielles, ce qui a conduit à des questions plus précises et complémentaires du public sur la destination régionale de l'électricité produite.

Les événements ont été bien couverts par les médias locaux presse et télévision voire ont eu lieu en direct lors de plateaux de télévision ou radio.

Synthèse des principaux arguments

Concernant le processus décisionnel sur l'énergie, des précisions sont encore attendues sur la gouvernance de ces projets nucléaires et l'enchaînement des processus comme

celui de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), actuellement en cours de consultation. Ce second débat a de nouveau mis en lumière des éléments de controverses ou d'approfondissements nécessaires, repris dans le compte rendu autour de la programmation de l'énergie, ses orientations en matière de mix énergétique, ses coûts respectifs et les filières envisagées.

Le territoire industriel particulier de Gravelines et du Dunkerquois a déjà fait l'objet de nombreuses consultations industrielles liées à la décarbonation des processus basés sur une énergie électrique supplémentaire quelle que soit son origine. Avec déjà 6 réacteurs à Gravelines depuis près de 40 ans, ainsi que de nombreux sites « Seveso » (seuils hauts et bas), la sécurité et la sûreté ont fait l'objet d'un intérêt particulier concernant les interactions entre activités ainsi que les effets sur le territoire belge à proximité. Des demandes d'études épidémiologiques territoriales ont également été formulées, avec une problématique particulière sur la submersion marine ou terrestre à l'horizon du fonctionnement des nouveaux réacteurs concernés.

Si la décision de poursuite du projet d'EPR2 est prise, dans un contexte territorial de transformation, les éléments de la vie locale sont apparus rapidement dans les questionnements du public et devront être abordés dans leurs effets cumulés sur tous les aspects que sont la formation, le social, l'environnement, le logement, les mobilités, tant pour la phase de chantier que pour la phase d'exploitation, sans oublier la fiscalité, avec une participation demandée du public au-delà des collectivités ou de la commission locale d'information (CLI) existante.

Enseignements clés de ce débat

Un territoire industriel historique en transformation possède un public plus averti sur les sujets de sécurité et de sûreté, mais a donc des exigences différentes auxquelles les porteurs de projet, les collectivités et l'État devront répondre pour des échelles géographiques plus ou moins larges tout au long de l'élaboration du projet, s'il est autorisé, puis de la réalisation des travaux et de son exploitation jusqu'à la fin du siècle.

Il y a une attente très grande sur les grands choix énergétiques actuellement ouverts et un besoin d'éclaircissement sur le modèle économique. C'est dans ces débats sur les nouveaux EPR2 qu'il faut rendre ces informations publiques ainsi que lors de leurs concertations continues.

CHIFFRES DU DÉBAT

C'est le **112^e** débat public de la CNDP depuis sa création

2365 participantes et participants aux événements

2790 contributions

11 réunions publiques dont 1 réunion publique en Belgique, webinaires ou émissions spéciales de la chaîne régionale WEO

84 cahiers d'acteurs

1 film documentaire réalisé par des lycéennes et des lycéens

1 groupe citoyen

1 cellule de clarification des controverses techniques



Marc Papinutti

Président de la Commission nationale du débat public pour le débat
« Projet de nouveaux réacteurs nucléaires à Gravelines »

La CNDP est une autorité administrative indépendante, créée en 1995, pour veiller au respect des droits à l'information et à la participation du public au processus d'élaboration des projets, plans et programmes qui ont un impact sur l'environnement et présentent de forts enjeux socio-économiques. La CNDP ne prend pas position sur l'opportunité du projet, plan ou programme mais éclaire le décideur sur ses conditions de faisabilité. Instance collégiale de 25 membres (élu.e.s, magistrat.e.s, représentant.e.s de la société civile organisée) sa diversité est une garantie d'indépendance et d'impartialité.

LES VALEURS DE LA CNDP



indépendance



neutralité



transparence



**égalité de
traitement
des opinions**



argumentation



**inclusion
des publics**